

Entretien avec César Newashish (1902-1994), Manawan

Albert Dubé

Les Atikamekw Nehirowisiwok : territorialités et savoirs

Volume 44, numéro 1, 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027884ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027884ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dubé, A. (2014). Entretien avec César Newashish (1902-1994), Manawan.

Recherches amérindiennes au Québec, 44(1), 104–107.

<https://doi.org/10.7202/1027884ar>

l'on m'a fait. Je ne m'en plains pas cependant. Je ne m'en fais pas avec cela. C'est celui qui a fait le tort qui écope.

C'est tout ce dont je voulais parler. Je ne reviendrai plus là-dessus.

Notes

1. HBC : comptoir ou magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La Compagnie opéra dans la région de Metapeckeka ; elle installa un comptoir à Manawan vers 1874.
2. Boniface Etcakwan (Edjakwan, Echaquan), né le 5 juin 1899, baptisé le 18 juin 1899 au lac du Moine, fils d'Abraham et d'Anjerik (Angélique) Boucher. En premières noces, Boniface épousa Émilie Dubé, mère de Joseph Echaquan, né en 1917. Boniface Etcakwan était le demi-frère cadet de Sepier Etcakwan, de 15 ans son aîné. Sepier (Zéphir) Etcakwan (Edjakwan, Echaquan), né le 7 janvier 1874, baptisé le 14 juillet 1874 à Wemotaci, était le fils d'Abraham et de Marie Octawictan.
3. Angélique (Anjerik), de la famille Boucher. Ses parents étaient Joseph Sévère Boucher et Anjelic (Micikitikwe) Micigidikwe.
4. Joseph Dubé, du fait de son mariage avec Marie-Christine Kitciko, fille du chef de clan Kitciko (Ninio Kamissino), était le responsable du territoire situé au sud-est de Manawan.
5. *Emitikoci minkananiik* : *Emitcikotci* pour le nom qu'on donnait à Sylvestre Dubé, qui devait ressembler à un Blanc (*Emitcikocic*), et *minkananiik* pour désigner un lieu où, souvent, cette personne cueillait les bleuets (*minica*) [Gilles Ottawa].
6. La Laurentide Paper Co. serait celle qui a fait faillite et la Consolidated Bathurst Paper Co. a probablement racheté les parts de cette compagnie [Gilles Ottawa].

Entretien avec César Newashish (1902-1994), Manawan

réalisé à Manawan, le 2 juin 1981,
par Albert Dubé

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Dans l'ancien temps, il n'y avait pas de limite territoriale. Ce n'est pas pareil aujourd'hui. Je me rappelle le début du commerce de la fourrure, le castor et autres fourrures. Je me rappelle les premiers temps du commerce. La Compagnie de la Baie d'Hudson et le gouvernement qui a coupé le bois, ils ont demandé aux Nehirowisiwok la permission de couper le bois pour le gouvernement et d'acheter de la fourrure pour la Compagnie de la Baie d'Hudson. La Compagnie voulait juste acheter les fourrures des Nehirowisiwok. On sait que les Nehirowisiwok utilisaient les fourrures pour leurs propres besoins, en vêtements, couvertures, abris, etc. Ils n'ont jamais pensé faire commerce de ces produits. L'enseignant, *Ka kiskinohomaketc* [ici César parle du missionnaire], lui aussi est arrivé. On raconte qu'une pyrogravure fut faite au sujet de ce qu'ils comptaient faire auprès des Nehirowisiwok et les raisons de leur présence sur le territoire. On voyait cela dans les étals des magasins de la Compagnie, tout y était écrit. Ils ont rédigé un genre de texte d'engagement (*Nespitapowewin*). On représenta le Nehirowisiw en lui donnant la main, quand il fallait faire commerce. C'est ainsi qu'on les représenta, la Compagnie et le gouvernement donnant la main au Nehirowisiw. C'est même écrit quelque part, mais aujourd'hui tout a été enlevé. Concernant la pyrogravure, c'était un genre de tissu de couleur rouge ou rose. Ce que je raconte c'était avant qu'on distribue la médaille aux chefs. Mais on y reviendra.

Quant au gouvernement, aux fins d'opérations forestières, en leur donnant la main, il dit aux Nehirowisiwok : « ... tant que vous verrez notre maison, et où qu'elle soit, quand tu passeras, toi, tu y mangeras, tant que je serai là, et si je te dérange dans ton territoire, dans ton territoire de chasse, tu pourras venir chercher des provisions, ce dont tu as besoin. »

C'est ce que le gouvernement au nom de la compagnie forestière promet aux Nehirowisiwok. Et en ce qui concerne la Compagnie de la Baie d'Hudson, elle s'engagea ainsi : « ... tant que tu seras sur ton territoire, jamais ma maison ne pourra s'arrêter de chauffer (*nama wiskat kata onipackirew nimikiwam*) ». C'est ainsi que cette compagnie s'engagea.

Le gouvernement, pour les opérations forestières, a pris la peine de demander aux Nehirowisiwok la permission de couper les arbres. Le gouvernement, pour les opérations forestières, et la Compagnie [Baie d'Hudson] n'ont pas demandé aux Nehirowisiwok la permission de chasser. Aujourd'hui, alors, on voit les Blancs chasser sur notre territoire, ils chassent même davantage que les Nehirowisiwok. Ils sont dans l'erreur, ils ne chassent pas de

la même façon. Les Blancs empoisonnent même les petits animaux ; j'en ai vu et j'ai supprimé leur poison. Ils n'ont jamais dit qu'ils couperaient du bois et qu'ils chasseraient en même temps.

Et quand nous chassions, dans notre temps, on débutait en septembre. Les premières activités étaient la chasse à l'original, on préparait et on faisait sécher la viande. On chassait aussi le castor, on séchait la viande également, parce qu'on ne peut faire sécher la viande quand il fait froid, en hiver. Ils profitaient des temps chauds en automne (*takwakin*) pour préparer la viande, pendant leur migration. En hiver, la viande gèle. En octobre et en novembre, ils pêchaient les poissons, ils se préparaient pour la chasse. Leurs pièges étaient pour la plupart faits en bois ; c'était pour la chasse aux castors, aux lynx, à l'ours. Ils ne se servaient pas beaucoup des pièges en métal.

A.D. — *Est-ce que la Compagnie de la Baie d'Hudson a pris d'autres engagements ou a-t-elle dit d'autres choses ?*

Quand ils sont arrivés ici, ils ont eu beaucoup de difficultés à communiquer avec les Nehirowisiwok. Ils ne se comprenaient pas. Ils ont dû attendre pour se comprendre. Les anciens disaient que l'on avait amené des enfants pour leur apprendre la langue.

Au sujet du réseau du chemin de fer, on en parlait dans le temps où il y avait la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ils racontaient alors qu'ils en construiraient un. Il n'y avait rien dans ce temps-là, pas de Blancs, pas de ville comme Montréal ou Québec (*Opictikweiak*). Et quand des Blancs se sont installés sur le territoire, pour le commerce des fourrures et les opérations forestières, ils ont assuré qu'un réseau y passerait un jour. Ils en ont parlé longtemps. La ligne d'arpentage passait ici à Manawan, quand ils ont commencé à arpenter. Le chemin de fer qui passe à Sanmaur, c'est ici à Manawan qu'on avait prévu de le faire passer. Juste où est l'église présentement, juste à côté, c'est là qu'il aurait dû passer. Dans ce temps-là, il y avait la maison de Arikisepan [feu Alexis Flamand], le père de Carpramapan [feu Charles Flamand]. C'est là que passait la ligne d'arpentage. C'était dans le temps où Louis Newashish, mon grand-père, fut le chef de Manawan, le défunt père de mon défunt père¹.

CHEFS DE TERRITOIRE

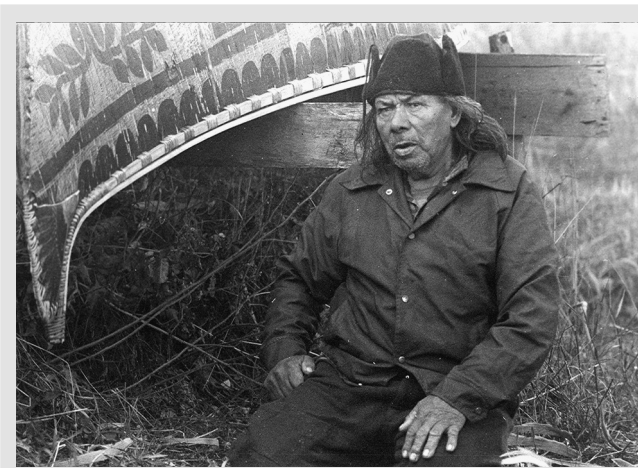
Il y a eu d'autres chefs, mais c'étaient des chefs de territoire. Il y a eu Ka Wiasiketc, il y a eu aussi Kitciko. Kitciko a été le chef de ce côté [est de Manawan], jusqu'à *Ka kickapiskakamak*, près du lac Manouane, c'était là le territoire dont il était le responsable, jusque dans la région de *Ka Kinokamak* (lac Villiers), à *Ka kinockicek* (lac Corner), dans la région de *Emikwan Wacak* (*Morericik* ou baie Morialice), à *Otcorpik* (lac Tourbis), à *Amirikananik* (lac Morialice).

Quant à Ka Wiasiketc, il fut le responsable des territoires de *Etcipanik* (du mot *esipan* qui veut dire raton laveur, ou baie Tikenne), en passant vers *Aritetamini sakihikan* [lac Gus, à l'est du lac Mazana] près de *Ka Kiskiwonatanak*. Ce sont les deux seuls hommes qui ont été les chefs de territoire : Kitciko et Ka Wiasiketc.

Ka Wiasiketc fut le responsable dans ce secteur [ouest de Manawan] et d'autres vers le lac *Nemickaci* (lac peu profond) et plus loin. Dans ce temps-là, les gens ne restaient pas ici, dans la réserve de Manawan, mais à Wemotaci. Le « clan » de Kitciko demeurait là aussi, parce qu'il n'y avait pas de réserve indienne. Et quand c'était pour la chasse, alors les « clans » de Kitciko et de Ka Wiasiketc allaient sur leur territoire respectif.

Les gens des opérations forestières (bûcherons) se sont installés près d'ici, à *Seskatciwonak*, la rivière Jimmy qu'on appelle [en amont de Manawan]. Ils sont remontés par *Matawak* (Saint-Michel-des-Saints). Les clans de Ka Wiasiketc et de Kitciko demeuraient près du cimetière actuel. Ils sont demeurés là longtemps, ils avaient des contacts avec les gens du camp des bûcherons. Ensuite, ils sont descendus, un peu en aval, ils ont marié leurs enfants, leurs filles, leurs garçons. Alors qu'ils demeuraient à Wemotaci, ils y mariaient leurs enfants. Quand ils sont devenus nombreux, parce qu'il n'y avait pas de réserve ici (à Manawan), ils sont demeurés à *Minikwe okamikokw*, [ici on fait référence davantage à un lieu où on pouvait consommer de la boisson]. C'est là que les gens sont demeurés, parce que la Compagnie de la Baie d'Hudson vendait aussi de la boisson, pas seulement de la nourriture.

Et ils se sont installés ici, ils ont demandé une réserve. Mon grand-père [Louis Newashish] a été à Ottawa,



CÉSAR NEWASHISH (1902-1994)

César Newashish est le fils de Seni Newashish, ancien chef de Manawan (1924 à 1930), et d'Henriette Dubé, fille d'Onézime Dubé et de Geneviève Kawasiketc. Seni Newashish était le fils de Louis Newashish et d'Acerik (Angélique) Kitciko; Louis Newashish fut le chef qui négocia avec le gouvernement fédéral pour la création de la réserve de Manawan. César s'unit en premières noces à Marguerite Moar. Cette union donna naissance à six enfants. En secondes noces, il épousa Marie-Agathe Boivin, originaire de Wemotaci, et de cette union naquirent six enfants : Georges, François, Jean-Louis, Cécile, Lucienne et Madeleine. César Newashish était un artisan de réputation internationale. L'Office national du film (ONF) lui a d'ailleurs consacré un documentaire, *César et son canot d'écorce*, réalisé par Bernard Gosselin en 1971.

Un homme près de son canot [César Newashish] ([1977-1978], J/PM.075)
(Photographe : Serge Jauvin)

accompagné de Jimmy Moar pour demander une nouvelle réserve. Il a été trois fois à Ottawa, la première fois on lui a dit qu'à Wemotaci il y avait assez de place. Ils n'ont pas voulu rester là, ils sont demeurés un peu partout sur le territoire, il n'y avait rien, pas de magasin, pas d'église. Mon grand-père (Louis Newashish) est demeuré en bas du barrage, avant qu'on ait Manawan. Mon grand-père, aidé par d'autres personnes, a fait le recensement pour avoir une réserve, même qu'il a inclus l'Anglais Moar et le Canadien français Dubé [Joseph Dubé était métis, fils d'Olivier Dubé et de Geneviève (Quitish) Kwititc]. Rendu à Ottawa, le gouvernement a dit à mon grand-père que les deux personnes, Moar et Dubé, n'étaient pas des Indiens. Mon grand-père lui a répondu qu'il les avait inclus parce que ces deux personnes parlaient couramment la langue atikamekw et que lui-même ne parlait ni l'anglais, ni le français. Le gouvernement lui a répondu qu'il pouvait garder ces deux personnes mais qu'il ne devait pas en admettre d'autres. Déjà, Georges Dubé, Joseph Dubé et Onézime Dubé étaient nés avant la demande de la réserve de Manawan. Après sa troisième visite, on a accédé à la demande de mon grand-père d'avoir une réserve indienne. Et c'est comme cela que ça s'est déroulé.

Après qu'ils eurent obtenu la réserve, les deux aînés Kitciko et Ka Wiasiketc se sont parlé. Ils ont discuté de leur territoire de chasse respectif et ont tenu compte du fait que l'installation dans la réserve serait permanente. Ce ne serait pas pour un court laps de temps, se dirent-ils. Ils ont alors convenu entre eux de céder chacun un peu de leur territoire respectif. Kitciko accepta de céder les secteurs du lac Morialice (*Amirikananik*) et du lac Tourbis (*Otcorpik*) pour un territoire communautaire. Ka Wiasiketc en fit de même pour d'autres secteurs, dont celui de *Etcipanik*. Cette entente a dû être inscrite dans un document et ces territoires (*nehiro aski*) furent réservés pour les *mantew* (visiteurs de passage) afin qu'ils puissent y chasser. C'est comme cela qu'ils ont décidé. C'est vrai pour tout le monde, même pour mon grand-père (Louis Newashish) qui n'avait pas de territoire de chasse ici (à Manawan). Même Otcawapan (feu Ottawa) n'avait pas de territoire ici ; il avait le sien du côté du lac *Manitonikok* (lac Mondonac). Même Etcakwanipan (feu Etcakwan) n'avait pas son territoire par ici ; il avait le sien du côté du lac *Nemickacik*. C'est comme cela que Kitciko et Ka Wiasiketc, les deux chefs de territoire, ont chacun subdivisé leur territoire afin que tous puissent avoir accès à un territoire, au milieu, pour la chasse.

Dans ce temps-là, le frère de David Ka Wiasiketc, Ecapan (feu Ejan – du nom de baptême Ejan Kaweasiketc), vivait encore, c'était le frère aîné de David. Et c'est lui qui garda le document de l'entente entre les deux aînés Ka Wiasiketc et Kitciko. On ne sait pas ce qu'il est advenu de ce document. On dit que le document aurait été jeté ou aurait été brûlé. On dit aussi que l'aîné (Ejan Kaweasiketc) était contre le fait de subdiviser le territoire et de permettre la chasse aux visiteurs (*mantew*). À part David, on dit que les autres membres de la famille Ka Wiasiketc étaient contre le fait de subdiviser leur territoire. Alexis Flamand fut un de leur gendre. Ce sont les Flamand qui héritèrent

du territoire. Et pour mon grand-père (Louis Newashish), il fut le gendre de Kitciko, s'étant marié à la fille de Kitciko (Angélique Kitciko), et celle-ci était la sœur de Marisosepan (feu Marie Josette). Les deux étaient les filles de Kitciko et c'est pour cette raison que mon grand-père (Louis Newashish) a pu rester sur le territoire de Kitciko. On l'appela Kitciko mais ce n'était pas son vrai nom. Quand les gens demeuraient à Wemotaci, dans ce temps-là, et sur leur territoire de chasse situé ici (à Manawan), et avant la réserve de Manawan, c'est là qu'ils ont convenu de cette organisation territoriale, pour notre héritage à tous, aujourd'hui, en tant que gardiens de ces territoires. Et quand les deux chefs de territoire en ont convenu, ils ont dit que personne ne pourrait empêcher quiconque de chasser sur ces territoires communautaires, pour que tout le monde ait la chance d'aller chasser à sa guise. C'est aussi pour cela que Micen Kwetcitc (Michel Quitish) est demeuré à la Plage Michel – ce qu'on a désigné sous le nom de « Michel Club ». Micen Kwetcitc (Michel Quitish) n'était pas natif d'ici, mais d'Opitciwan. C'est comme cela qu'ils ont convenu au sujet de leur territoire.

AU SUJET DE WEMOTACI

Dans le temps du commerce avec la Compagnie de la Baie d'Hudson qui avait son magasin à Wemotaci, avant la construction du réseau du chemin de fer, sur le site près de la montagne à pic, près du pont de la rivière Manawan, à Wemotaci, c'est là que nous sommes restés. On dit que *Kitci atawe iriniw* (littéralement : principal vendeur), la Compagnie de la Baie d'Hudson avait installé un genre d'observatoire (*wemawpikamikoriw*) sur la montagne à pic. Au printemps (*miroskamin*), après la chasse, la Compagnie s'installait sur la montagne et pouvait voir dans toutes les directions l'arrivée éventuelle des Nehirowisiwok, que ce soit du côté aval de la rivière *Tapiskwan* (Saint-Maurice) près de Wemotaci, ou de l'autre côté vers l'amont, ou par la rivière La Ruban provenant de Casey et par la rivière Manawan. On avait une bonne vue de l'arrivée éventuelle des chasseurs. Et le terme *Wemawpikamikw* a engendré le mot Wemotaci, là où il y a des choses de nous, des outils des anciens.

AU SUJET DE LA CHASSE ET DES OUTILS POUR LA CHASSE

Le Nehirowisiw a beaucoup chassé, de septembre à novembre par exemple. En septembre, il chassait l'ours, pour préparer la viande. Avant la venue des fusils, déjà les outils étaient différents de ceux qu'on utilisait dans ce temps-là. Par exemple, la hache, il y avait celle que vendaient les Iroquois (*Natowew*). J'ai déjà raconté toute l'histoire des Iroquois à une femme² qui est venue faire un film. Mais l'histoire de l'Iroquois a été supprimée dans mon témoignage. Pourquoi? Peut-être parce qu'on a peur de lui? La femme disait qu'elle l'avait supprimée mais ne m'a jamais dit la raison.

J'ai donc raconté l'histoire des chasseurs, de leurs méthodes de chasse, de leurs outils, de leur alimentation. Pas de bannique, pas de sel, pas de thé, on dit qu'ils

buvaient seulement du bouillon. Ils préparaient leur nourriture en la faisant bouillir dans des *asini askikw* (poterie). Ils ont fait beaucoup de choses, ce serait long de tout raconter. Il n'y avait pas seulement la chasse, il y avait leur intelligence, la fabrication des pointes de flèches qu'ils trouvaient près des rives de l'océan. C'est là qu'ils s'en allaient les chercher (peut-être en avion, dit César en riant). On dit que les anciens avaient le pouvoir de voler au-dessus des arbres. Ils ont pu développer cette capacité ou ce pouvoir que les anciens avaient de voyager ainsi; pour la chasse aussi c'était ainsi, selon leur volonté ou à leur guise. Même en chassant le canard ou le huard, les anciens tiraient leurs flèches en l'air et pouvaient atteindre leurs cibles, même si leurs cibles étaient au fond du lac. Ils ont pu avoir toutes ces capacités, même les enfants pouvaient avoir ce pouvoir. C'était avant la venue du *Ka Kiskinohomaketc* (missionnaire). Les anciens ne connaissaient pas les prêtres et les Blancs, ils ne les avaient jamais vus avant.

SUR LE DÉVELOPPEMENT DU CHEMIN DE FER ET L'AVÈNEMENT DU TRAIN

Les Nehirowisiwok se sont servis de ce moyen de transport. Cependant, une des répercussions de cet avènement du chemin de fer : on a dit aux Nehirowisiwok qu'ils pouvaient utiliser ce moyen de transport sans frais de passage. C'est ce qu'on a dit aux Nehirowisiwok quand on a commencé à parler du projet du chemin de fer. On en a parlé pendant longtemps de ce projet. Au début, la première branche du réseau s'est développée vers la région de *Peikwakamik* (lac Saint-Jean). Les Nehirowisiwok se sont servis de ce nouveau moyen de transport et ils n'ont pas acquitté de droit de passage. Certains ont aimé prendre ce moyen de transport. Et avant que le gouvernement ait ce genre de moyen de transport, parce que ce n'est pas lui qui avait développé le réseau, c'est un autre [ou une compagnie] qui avait développé ce réseau. Selon ce qu'on avait alors convenu, les Nehirowisiwok ont profité de ce moyen, le train s'arrêtait là où il y avait de nos gens le long du réseau. Certains de nos gens, pour accéder à leur territoire de chasse, prenaient ce train. Et quand le gouvernement a acquis (en l'achetant) ce réseau, c'est à ce moment que le Nehirowisiw a commencé à payer un droit de passage.

A.D. — *Et la compagnie forestière? Quelles ont été les conséquences pour la chasse et les éventualités d'emploi?*

Certains de nos gens ont travaillé pour les opérations forestières, comme *Kitciko*, il a travaillé pour une compagnie forestière. Cependant, ce que la compagnie avait convenu, ça ne fait pas longtemps que cela a arrêté, c'est concernant l'aide qu'elle pouvait apporter à la communauté. Contrairement à celles que nous connaissons aujourd'hui, celles-ci font des choses autrement, elles ne respectent pas ce qu'on avait convenu. Anciennement, quand un des nôtres, lors de sa ronde de chasse, arrivait dans un camp forestier, il pouvait manger ou il se faisait inviter à manger. Ces compagnies forestières ont respecté ce qu'on avait convenu autrefois. La compagnie forestière honorait les besoins de nos gens, la compagnie leur donnait ce qui leur manquait.

A.D. — *Est-ce que la compagnie forestière dérangeait nos gens dans la pratique de la chasse?*

Les gens de la compagnie ne chassaient pas. En ce temps-là, comme convenu auparavant, les compagnies forestières respectaient la convenance et compensaient par de la nourriture quand elles dérangeaient les nôtres dans leurs activités et sur leur territoire. La compagnie leur assurait du manger. Cela ne fait pas longtemps que cette convenance, abandonnée par les compagnies forestières, est devenue caduque. Aujourd'hui, il faut absolument payer pour manger chez ces compagnies forestières, et encore, quand bien même on voudrait payer, ces compagnies ne veulent pas nous donner ce qu'on voudrait acheter, que ce soient des produits ou du manger. C'est ce qu'on fait aujourd'hui chez ces compagnies forestières. On ne peut plus s'approvisionner chez ces compagnies.

Comme chez celle qui s'est installée à *Tcictemow wacak* (baie Tabac, sur le lac Kempt, au nord de Manawan), les nôtres ont toujours été obligés de descendre la rivière [vers *Wemotaci*] pour aller chercher leurs provisions. Aujourd'hui, on ne lui permet même plus d'acheter ce qu'il a besoin. C'est la même pratique pour celles qui se sont installées ailleurs et partout. Autrefois, les compagnies donnaient ce que les nôtres avaient besoin, même si on ne payait pas nécessairement, elles respectaient ce qu'on avait convenu auparavant. Ces compagnies connaissaient ce qu'on avait convenu. Quand l'une de ces compagnies s'est installée à *Witiko matawak*, un des nôtres, qui avait son territoire près de là, disait que la compagnie forestière respectait encore la convenance, comme autrefois. Aujourd'hui, quand l'un des nôtres ne peut payer son repas, il ne fera que regarder celui (forestier) qui est en train de manger, on ne lui donnera rien à manger. Autrefois, la compagnie n'agissait pas comme cela.

Autrefois, avec mon père [*Seni Newashish*], nous revenions de notre territoire de chasse, nous en avons vu, mais on ne les connaissait pas; en descendant la rivière, nous avons aperçu une maison. Nous étions surpris de la voir, c'était une compagnie forestière qui s'était installée là. Nous vîmes alors un cuisinier sortant de la maison. Lui aussi nous ayant vus, nous invita à s'arrêter. Après avoir accosté, il nous invita à débarquer et offrit de nous servir un repas. Et la compagnie forestière qui est demeuré à *Tcictemow wacak*, elle ne nous a pas fait payer tout le temps quand nous nous arrêtions pour manger. Le patron nous disait de ne pas attendre après que les autres aient fini de manger, on n'avait qu'à s'installer et manger. C'est ce qu'il a souvent dit.

Il y en aurait des choses à raconter, mais j'ai un peu de problème à parler, j'ai de la difficulté à parler.

Notes

1. Louis Newashish, dit *N'rowi*, fut chef de *Metapeckeka/Manawan* de 1894 à 1924.
2. La femme en question est la réalisatrice *Alanis Obomsawin*, de l'Office national du film du Canada. En 1972, elle a réalisé un documentaire, avec la contribution de *César Newashish*, *L'histoire de Manawan*, aujourd'hui disponible sur DVD sous le titre *Manawan*.